

Secrétaire : LUYCKX Jean-Marie  
Rue Sainte Renelde 5  
1430 REBECQ  
Tél/fax : 02/355.43.25.  
GSM : 0476/89.83.03  
e-mail : [jeanmarie.luyckx@skynet.be](mailto:jeanmarie.luyckx@skynet.be)

**P.V. de la réunion du C.C.P.C. du 6 juin 2009.**

**Présences :** Paternoster Jean-Paul, Lefebvre Josette, Gerckens Jean-François, Noël Alain, Desilve Jean-Christophe, Collard Jean-Pierre, Detongre Guy, Dubourg Charlie Gossiaux Michel, Luyckx Jean-Marie.

**Excusés :** Marcq Roland, Magos Patrick, Schallenbergh Freddy, Detaille Eric, Cazier Michel, Pilate Jean, Depouille Christophe, Albert Coolens, Willy Marcelis.

**Absents :**

-----

La réunion débute à 9h00.

Jean-Paul PATERNOSTER rappelle que, pendant le congé sabbatique de Jean PILATE, il a été convenu que la gestion du CCPC serait assurée, en fonction des circonstances, par Marcq Roland, lui-même et le secrétaire. Il signale qu'en l'absence du moniteur national, aucun point concernant les internationaux n'a été mis à l'ordre du jour. Il félicite toutefois le délégué Jean-François GERCKENS pour sa prestation lors de la rencontre France-Italie-Belgique.

Au niveau des divers, un point relatif aux candidatures pour la participation à un championnat du monde vétérans et un point relatif aux différents courriers reçus de la fédération du Centre doivent être ajoutés.

**1. Approbation du PV de la réunion du CCPC du 31 janvier 2009.**

Aucune remarque n'est formulée en ce qui concerne ce procès-verbal. Le secrétaire demande aux membres de bien vouloir signer l'original du pv de cette réunion.

**2. Approbation du PV de la réunion du BCFC du 23 mai 2009.**

Le projet de procès-verbal ne nous est pas encore parvenu et Jean-Paul Paternoster fait un rapport verbal sur la base des notes qu'il a reçues de Erik Pinoy.

- a) Il n'a pas été simple de trouver une date pour fixer une réunion du BCFC et toutes les dates antérieures qui ont été proposées ont du être reportées. La seule date qui a pu être fixée est le 23 mai lors du championnat de Belgique Handipêche, qui n'était quand même pas près de la porte.
- b) C'est Erik Pinoy qui a transmis ses notes à JP Paternoster puisque, suite aux propos négatifs tenus par le secrétaire du CCPC et parus sur le site, Monsieur Romain Van Hoof a démissionné et le BCFC se retrouve ainsi sans rapporteur. Jean-Marie Luyckx souhaite réagir à cette affirmation, estimant qu'un procès-verbal est un document important qui doit être clair et univoque. En outre, les remarques formulées sur le site (et qui avaient déjà été formulées plusieurs fois auparavant) ne sont pas celles du secrétaire, mais bien celles de l'ensemble du CCPC.
- c) Lors de cette réunion, il a été revenu sur la sanction éventuelle à prendre à l'encontre de Monsieur Luc Vercammen. Au niveau du CCPC, la position qui a été maintenue est la suivante :

aucune procédure n'a été respectée et il est dès lors très difficile de soutenir la thèse de l'application d'une sanction. Une lettre sera adressée à Luc Vercammen par le président ff du BCFC lui notifiant une suspension de deux ans pour le championnat de Belgique, sans autre conséquence préjudiciable. Pour les membres du CCPC, nous ne sommes pas encore au bout de cet épisode.

- d) Championnats de Belgique : rentrée tardive des canevas d'organisation. Le secrétaire signale d'une part, que les canevas des organisations CCCV n'ont pas été disponibles plus rapidement que ceux des organisations CCPC, et d'autre part, que certains canevas ne pouvaient pas être finalisés aussi longtemps que les modifications réglementaires n'étaient pas entérinées. Jean-Paul Paternoster signale, en ce qui concerne les modifications du règlement, que plusieurs réunions ont été tenues, que tous les articles ont été revus, et qu'il reste maintenant à comparer les versions néerlandaise et française et à finaliser le paragraphe des sanctions avant d'avaliser.
- e) Les délégués pour les différentes rencontres internationales ont été désignés : pour le CE et le CM, ce sera Romain Jacobs et pas d'autre (réduction des frais oblige). Pour les moins valides au Portugal, ils partiront à 4 avec Ronny De Jonghe.
- f) En ce qui concerne le CM des jeunes au Portugal, l'équipe des U18 (uniquement) partira à 4 (pas de réserve) avec Ivan Weerts. Monsieur Paternoster signale encore que le remboursement de la somme de 250 euros que chaque jeune ayant participé au CM à Gand devait effectuer n'est pas encore totalement réalisé. Ceux qui ne paieront pas ce montant devront remettre l'intégralité du matériel reçu et ce qui ne sera pas remis sera facturé aux valeurs renseignées par Arca et Mondial. Le courrier envoyé par Erik Pinoy sera transmis en copie au CCPC.
- g) Monsieur Paternoster demande aux délégués des fédérations de contacter les pêcheurs (ayant eu 60 ans au moins en 2008 et de préférence anciens internationaux) qui seraient intéressés pour participer au CM des vétérans en Angleterre. L'attention est attirée sur le fait qu'aucune intervention financière ne sera faite par le BCFC. Les informations nécessaires sont disponibles sur le site de la FIPS. Les candidatures sont à rentrer chez Marcq Roland le plus vite possible.

Monsieur Charlie Dubourg, président de la FSPFB, souhaite attirer l'attention sur les dangers d'intenter hasardeusement une action (cas de Monsieur Luc Vercammen) alors même qu'aucune plainte n'a été déposée. C'est également l'avis du secrétaire du CCPC qui estime, malgré tout le respect dû aux différents intervenants, que les droits de la défense n'ont pas été respectés et que toute action est vouée d'avance à l'échec, outre la prise en charge des frais et dépens.

### **3. Championnats de Belgique 2009.**

- a) Handipêche le 23 mai 2009 :  
Ce championnat s'est déroulé sur le site du lac de Messancy. Deux francophones sont montés sur le podium, dont Alain NOEL, délégué au CCPC. La compétition s'est très bien déroulée et l'infrastructure mise à disposition était tout simplement remarquable. Ce championnat n'a pas laissé le politique indifférent puisque plusieurs personnalités ont pris la peine de se déplacer.
- b) Les canevas d'organisation pour tous les championnats de Belgique ont été envoyés par mail. Au niveau du CB Dames-Vétérans-Jeunes, un sponsor est disponible : il prendra toutes les coupes en charge. Des tractations sont toujours en cours pour le CB Individuel (également au niveau des coupes). Jean Paul Paternoster signale que si dans certaines fédérations, des sponsors sont candidats, il y a lieu de le lui faire savoir : il souhaite simplement une uniformisation au niveau des textes repris sur les plaquettes. En ce qui concerne l'interclubs, le budget à prévoir pour les coupes est plus important, étant donné qu'il faut des coupes pour le club et des trophées pour les pêcheurs des équipes.
- c) En ce qui concerne toutes les modifications d'organisation des différents championnats, l'information a été distribuée : 120 pêcheurs au lieu de 240 et une « finale » directe, 24 clubs au lieu de 32, des barèmes fixés et uniformisés. Tous ces points ont été négociés sur la base du mandat que le CCPC a accordé.  
Le secrétaire propose toutefois de consacrer une réunion du CCPC à l'analyse de toutes les modifications intervenues au niveau du règlement, de manière à mieux appréhender les difficultés qui pourraient subsister et aussi de manière à pouvoir entériner la mise en œuvre de ce règlement avant le début 2010.

### **4. Coupe de la Communauté française.**

Monsieur Detongre signale que la 3<sup>ème</sup> manche se disputera dans le canal Albert (Haccourt/Hermalle), 20 points par poisson, 1 point par gramme. D'une manière générale, on constate que les prises sont de moins en moins nombreuses sur beaucoup de plans d'eau. Le canal Albert n'échappe pas à la règle et il convient de s'interroger sur le choix des futurs parcours. Monsieur Paternoster indique qu'il ne pourra être présent lors de la 3<sup>ème</sup> manche de la CCF le 23 août et demande à Jean-Pierre Collard de se charger du classement. Le CCCV a adressé une lettre au CCPC indiquant que les titulaires d'une licence flamande ne pouvaient pas participer au classement général de la CCF : le CCPC rappelle que la CCF est une compétition organisée par lui et qu'il en détermine lui-même les modalités : si les classements journaliers font entrer en ligne de compte les licenciés néerlandophones et même des pêcheurs étrangers pour les prix distribués, le classement général est effectivement réservé strictement aux titulaires d'une licence francophone. Jean-François Gerckens souhaite intervenir et demande s'il ne faudrait pas repenser le calendrier des manches de cette compétition, les dates n'étant pas du tout adaptées et mal réparties sur la saison de pêche. Il s'en suit un débat et les avis sont partagés, les dates ayant été fixées à l'issue d'une discussion intervenue au sein même du CCPC, en présence de la quasi totalité des membres. Il ressort également de la discussion qu'il est important de mettre en avant, dans les publicités qui sont établies, le fait qu'il s'agit d'une manche de la CCF. Il est demandé au bureau du CCPC de veiller à créer un logo à apposer sur les affiches spécifiques pour les manches de CCF, de manière à attirer l'attention des candidats.

#### 5. Hameçon d'Or et de cristal 2008.

Le président ff estime, pour sa part, que cette cérémonie s'est bien déroulée. Jean-Pierre Collard pense que le buffet froid a été retiré un peu rapidement.

Jean-Paul Paternoster signale aussi que cette cérémonie a fait l'objet de certains « accrochages » avec la fédération sportive, celle-ci reprochant au CCPC de ne pas inviter notamment le rédacteur en chef du P.B.

Une réponse a par ailleurs été adressée directement par Jean Pilate à Monsieur Sottiaux, indiquant que le rédacteur des articles spécifiques à la compétition est, en accord avec la FSPFB, Valéry Bierlarz, et que celui-ci est invité à chaque cérémonie.

Monsieur Charlie Dubourg indique qu'il ignorait ce mandat tacite au profit de Valéry Bierlarz. Monsieur Paternoster souhaite encore une fois taper sur le clou et attirer à nouveau l'attention sur le fait que personne au sein de la FSPFB, ne fait acte de présence lors des différents CB.

Monsieur Dubourg reconnaît qu'effectivement, la FSPFB semble avoir accordé un peu trop de liberté d'action et qu'il est temps de ramener chacun à la raison et à ses missions premières. Le secrétaire apprécie cette sage opinion et rappelle que chacun, au sein de la FSPFB, est là pour défendre l'intérêt et l'image de la pêche et des pêcheurs et est payé pour cela. Le commun des pêcheurs est donc en droit d'attendre un retour légitime de ces dépenses.

#### 6. Situation financière du CCPC. Budget 2009. Rapport des vérificateurs aux comptes. Avances des fédérations.

Le trésorier s'est excusé de son absence, étant retenu par ses obligations professionnelles. Il a communiqué que Est Compétition et Haut-Escaut n'ont pas encore versé leurs acomptes. En principe, selon les délégués respectifs, les paiements interviendront très prochainement. Le secrétaire signale que la FSPFB a versé la subvention de 3.000 euros qui avait été convenue. Grâce à cette somme et aux acomptes versés par les fédérations, le trésorier a versé une partie des sommes dues (5.000 euros) envers le BCFC.

En ce qui concerne les annonceurs sponsorisant le site du CCPC, un seul avait jusqu'à présent renouvelé son soutien. Renseignements pris, un second annonceur a décidé de renouveler son soutien.

En ce qui concerne le club de Gozée, la demande pour l'obtention de l'intervention du CCPC a été introduite et a été honorée. La même demande a été adressée à la FSPFB : elle sera probablement traitée lors de la prochaine réunion de bureau de la FSPFB.

#### 7. Courriers.

Le président ff donne lecture de différents courriers émanant de la fédération du Centre.

- a) Un courrier informant que cette fédération ne souhaite pas disposer des places qui lui sont attribuées pour les C.B.
- b) Un courrier sollicitant le respect des règles établies en cas de transferts de fédération à une autre fédération.
- c) Un courrier par lequel la fédération du centre fait part de son regret de ne pas avoir pu prendre part au vote pour l'hameçon d'or.

- d) Un dernier courrier par lequel la fédération déplore que certaines sociétés continuent à organiser des manifestations dans les eaux d'une autre fédération sans avoir demandé les autorisations préalables ou signalé les changements de parcours.

8. **Divers.**

- a) Les règlements pour les CB sont modifiés déjà à partie de cette année : les points qui ont fait l'objet de modifications ont été communiqués (notamment la réduction à 120 pêcheurs pour la finale, le fait de la limitation à une seule manche, etc.). Le surplus du règlement sera finalisé de manière à être mis en vigueur dès le début de 2010.
- 

La réunion est levée à 14h10.

copyright CCPC 2009